

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	37

DELIBERATION n°2010/64

L'An deux mille dix et le mardi 28 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 20 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des Associations à Bielle, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS Jean-Claude, LE GALLOU, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONNAVE, CASAU, MIGNE, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, BOUSQUET, BOUSSOU, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, HELIP, GANTCH, CASENAVE, NOUGUE DEBAT, TOUTU, LAMOURE et MOUNAUT Marie-Josée.

Présent(s) suppléant(s) : M. OSCABY (représentant de M. BELESTA-LABOURDETTE)
M. GASSIE (représentant de M. LAUR)

Mme CLAVIER donne procuration à M. CAMBOT

Secrétaire de séance : Mme CASENAVE

OBJET : OM – Démantèlement ancienne usine d'incinération du Touya à Arudy : Approbation DCE et lancement consultation

Monsieur le Président rappelle que par arrêté préfectoral n°82/IC/012, daté du 28 janvier 1982, le SIVOM de la Vallée d'Ossau a été autorisé à exploiter une unité d'incinération. Cette usine a fonctionné jusqu'en avril 2000. Puis d'avril 2000 à août 2005, le site a été utilisé comme centre de transfert pour les ordures ménagères collectées par le SIVOM de la Vallée d'Ossau.

Suite à deux visites réalisées par la D.R.I.R.E. (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement), une le 5 avril 2006 et l'autre le 20 juin 2006, il a été demandé :

- des travaux d'urgence : vidanger la cuve d'extinction des mâchefers et le débourbeur et traiter les résidus ; excaver et traiter les terrains souillés par les hydrocarbures,
- et à plus long terme une étude environnementale préalable à la réhabilitation et une étude de démantèlement de l'unité d'incinération.

Le bureau ARCADIS vient de terminer l'étude en vue du démantèlement de l'unité d'incinération et propose un projet de dossier de consultation des entreprises.

Le Président propose de lancer une consultation et de solliciter des financements auprès de l'Etat et du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 200 000 € H.T.

Ces travaux sont inscrits au Budget principal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet définitif et le dossier de consultation des entreprises (DCE) pour le démantèlement de l'ancienne usine d'incinération à Arudy pour un montant prévisionnel de travaux de 200 000 € H.T.

DONNE tout pouvoir au Président pour lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée en application des articles 28 et 52 du code des marchés publics,

AUTORISE le Président à signer, le moment venu, le marché à intervenir,

AUTORISE le Président à solliciter le concours du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques et de l'Etat au titre de la DGE, les subventions les plus élevées possibles.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Francis COUROUAU